



Ligue des Echecs du Grand Est

Alsace Champagne-Ardenne Lorraine



Réunion du Comité Directeur de la LEGE

En visioconférence le 12 décembre 2023 de 18h30 à 20h30

Ordre du jour

- 1) Point de situation financière
- 2) Élection du nouveau Président et de son Comité Directeur
- 3) Championnat Grand Est Jeunes 2024
- 4) Questions d'actualité

1) Point de situation financière – Présenté par Etienne ROBERT-DEHAULT



situation financière au 5/12/2023			
no ligne	libellé	recettes	dépenses
	PARTENARIATS ET RECETTES DE LA LIGUE		
101	subvention région Grand Est, convention 2022-2025	13 500,00 €	
102	licences fédérales année sportive	54 508,25 €	27 084,50 €
103	subvention agence nationale du sport	7 000,00 €	
104	gestion courante et prestations de service		
	total	75 008,25 €	27 084,50 €
	SOUTIENS ACCORDES		
211	grille de soutien comités et clubs		13 879,00 €
212	aides exceptionnelles licenciés et clubs		100,00 €
213	développement scolaires		
	total	0,00 €	13 979,00 €
	COMPETITIONS ET FORMATIONS		
321	inscriptions Nationale 4	1 320,00 €	
322	amendes sportives	15,00 €	
323	zone alsace : formations EE – zonaux – 1CF		900,00 €
324	zone lorraine : formations EE – zonaux – 1CF		
325	zone champagne : formations EE – zonaux – 1CF		
326	pole espoir departementaux		4 660,00 €
327	aide jeunes cht de france		10 250,00 €
328	cht Grand Est		3 592,17 €
	total	1 335,00 €	19 402,17 €

	DIVERS		
431	service civique		
432	prestations exceptionnelles interm / officielles		
433	déplacements et missions officielles hors CD		1 280,20 €
434	AG et comité directeur		529,84 €
435	frais Bancaires		63,00 €
436	assurance		
437	divers		1 684,55 €
	total	0,00 €	3 557,59 €
	ARBITRAGE ET DEVELOPPEMENT		
541	direction régionale de l'arbitrage		823,00 €
542	santé et handicap		630,00 €
543	aides aux manifestations agréées Région Grand Est		
544	formation bénévoles, éducateurs et autres acteurs		270,00 €
545	développement Grand Est – maillage		6 310,00 €
	total	0,00 €	8 033,00 €
	EVALUATION BENEVOLAT		
651	secours en nature		
652	personnels		
653	dons en nature		
654	prestations gratuites		
	total		
	TOTAUX GENERAUX	76 343,25 €	72 056,26 €
	excédent		4 286,99 €

2) Les élections du nouveau Président et de son Comité Directeur

Les élections sont prévues à l'occasion de l'Assemblée Générale Élective du 23 mars 2024.

Les candidats doivent se déclarer pour le 23 décembre 2023 au plus tard.



A ce jour, les acteurs des Echecs du Grand Est semblent peu s'impliquer.

Régis et Jean-Pierre ont cherché à initier le mouvement :

- En mettant en place un onglet dédié aux élections dans le site Internet de la LEGE
- En demandant aux membres actuels du Comité de Direction s'ils souhaitent participer à une nouvelle mandature.
Seules 4 réponses ont été reçues
- En demandant des candidats pour le Comité de Surveillance des Opérations Électorales.
En l'absence de réponses, Régis a contacté Fabrice BARALLE et Jean-Pierre Jean-Claude CRUCHTEN.
Tous deux ont accepté sans difficulté.
- En demandant aux Comités Départementaux de proposer des candidats potentiels pour le futur Comité Directeur.
Seules réponses à ce jour :
CDJE08 : Aurore JACQUESSON
CDJE88 : Dominique LAMOURETTE
CDJE57 Bernard LECLERC + ???
- En adressant à tous les Présidents de club une « lettre du Président » consacré aux élections.

A la demande de Régis, Jean-Pierre a interrogé le Secrétaire Général de la FFE pour savoir quelles seraient les conséquences d'une absence de liste de candidats pour les élections prévues en 2024. Merci à Didier FRETTEL pour sa réponse très précise et détaillée.



Éléments de réponse donnés par la FFE

Les élections ayant eu lieu le 28 novembre 2020, si l'équipe actuelle n'est pas démissionnaire elle peut aller jusqu'en novembre 2024 (mandat de 4 ans).

Si une ou des listes se déclarent à temps pour les élections du 24 mars, un nouveau mandat de 4 ans commencera à cette date.

S'il n'y a pas de liste pour le 24 mars, le mandat perdue avec les [élu.es](http://elu.es) le voulant bien. Ils organiseront une nouvelle élection au plus tard fin novembre. Le bureau pourra bien sûr être réorganisé au besoin s'il y a des départs. Vos statuts prévoient aussi sûrement de faire rentrer de nouveaux membres, à faire valider en AG, si le nombre de membres passent sous un seuil défini.

Point de situation LEGE

Pour mémoire, l'AGE n'avait pas pu être organisée en mars 2020 en raison de la pandémie COVID et du confinement.

« Le mandat des membres du Comité Directeur court durant quatre ans, est renouvelable et expire au plus tard le 31 mars suivant les jeux Olympiques d'été. » Ok donc pour aller potentiellement jusqu'au 28 novembre 2024.

« En cas d'épuisement du nombre des candidats et suppléants de la même liste, et si le nombre de membres devient inférieur à 10, les postes vacants sont pourvus par élection lors de la plus prochaine Assemblée Générale au scrutin uninominal à un tour. »

Éléments de réponse donnés par la FFE

(s'il n'y a pas de liste de candidats pour le 23 mars 2024)

Mon conseil serait que le comité directeur, fasse entrer de nouveaux membres éventuels, s'il y a de la place, et les fasse approuver par l'AG du 24 mars.

Ceci doit vous permettre de tenir jusqu'en novembre 2024.

Ensuite, imaginons le pire, si personne ne dépose de liste pour cette nouvelle élection. Alors, l'AG devra se réunir quand-même et nommer un ou des administrateurs provisoires qui seront chargés de gérer les affaires courantes simplement et d'organiser une dernière élection pour la fin mars 2025 au plus tard. Vérifiez dans vos statuts si cette date du 31 mars après les JO d'été existe. Ces administrateurs ne pourront pas lancer de projets. Ça sera un service minimum.

Point de situation LEGE



Cela suppose qu'aucun membre Bureau ne soit démissionnaire à la date du 23 mars 2024. Sinon il faudra désigner suivant le cas : un nouveau Président, un nouveau Secrétaire Général ou un nouveau Trésorier car ces fonctions sont obligatoires pour une association.

« Le mandat des membres du Comité Directeur court durant quatre ans, est renouvelable et expire au plus tard le 31 mars suivant les jeux Olympiques d'été. »

Il y a donc bien une date limite au 31 mars 2025 suite à absence d'élection en due et bonne forme au 28 novembre 2024.

Qui seront ces administrateurs provisoires ?
Quid des subventions de la Région en l'absence de projets ?

Éléments de réponse donnés par la FFE

S'il n'y a toujours pas de liste pour la fin mars 2025.

L'AG doit se prononcer sur la dissolution de la Ligue et ses activités cessent. Une association ne peut pas fonctionner sans dirigeants.

La FFE prendra le relai pour un service très minimaliste. Elle reversera leurs parts des licences aux comités.

Elle cherchera à déléguer l'organisation des championnats de zid des jeunes à des clubs, sans garantie de succès. Elle cherchera des directions de groupes pour les interclubs régionaux.

Mais ça ne durera pas longtemps....un an maximum. Après, si toujours personne ne veut s'impliquer, il n'y aura plus rien.....plus de jeunes aux championnats de France. Plus d'interclubs régionaux etc.

Point de situation LEGE



Une bien sombre perspective qu'il faut connaître tout en espérant que cette dissolution de la Ligue n'aura jamais lieu.

Par rapport aux échéances du 23 mars 2024, du 28 novembre 2024 et du 25 mars 2025, quelle est la position de Régis NOIZET, Jean-Pierre LIST et Etienne ROBERT-DEHAULT ?

QUE FAIRE ?

3) Championnat Grand Est Jeunes 2024



Pour Julien Mahieux, les seules dates possibles sont :

- Le week-end du 25 et 26 mai 2024
- Le week-end du 22 et 23 juin 2024

Un grand nombre de participants et d'accompagnateurs très satisfaits du choix de Gérardmer en 2023.

Le club EHV s'est renseigné sur la possibilité de refaire l'édition 2024 à Gérardmer :

- Seule date disponible pour l'Espace L.A.C. le week-end du 25 et 26 mai
- Location des salles : 2 jours pour la plus petite 2x 650 €
1 jour pour la plus grande 865 €

au total 2.165 €

- La Ville de Gérardmer peut éventuellement apporter un soutien financier :
demande à faire avant fin décembre réponse avant janvier 2024

Questions concernant le cahier des charges :

Faut-il maintenir la gratuité pour les participants ?

Faut-il prévoir une formation Haut Niveau le samedi après-midi ?

Faut-il prévoir des récompenses financières pour les féminines bien que les tournois soient mixtes ?

4) QUESTIONS D'ACTUALITÉ

